



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2009
Français
Original : anglais

Deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a demandé à être tenu informé tous les quatre mois de l'état de la mise en œuvre du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), le présent rapport rend compte des activités du Bureau entre le 1^{er} février et le 31 mai 2009.

II. Évolution de la situation politique

2. Pendant la période considérée, la Sierra Leone a connu une poussée de violence et d'intolérance politiques tout à fait préoccupante qui témoigne de la fragilité du processus démocratique naissant dans ce pays. Toutefois, grâce essentiellement à la détermination du Président Ernest Bai Koroma, ainsi qu'à l'engagement et à la sagesse des hauts dirigeants politiques du parti au pouvoir, le All People's Congress (APC), et du principal parti d'opposition, le Sierra Leone People's Party (SLPP), un nouveau conflit a pu être évité. La signature d'un communiqué commun par les deux partis le 2 avril 2009, en présence du Président, des principaux ministres, d'importantes personnalités nationales et des membres du corps diplomatique, et la publicité donnée à cet événement important ont ramené le pays sur la voie de la démocratie, de la paix et de la stabilité.

3. Du 9 au 12 mars, à l'approche de l'élection partielle à un conseil local dans le district de Pujehun, de violentes altercations, qui ont fait de nombreux blessés, ont opposé des partisans du SLPP et de l'APC, et ont entraîné le report des élections. L'élection partielle a eu lieu le 28 mars. Toutefois, des incidents de violence politique qui avaient eu lieu précédemment avaient eu une incidence négative sur la participation d'électeurs potentiels et contraint certains villageois à franchir la frontière pour se réfugier au Libéria.

4. Le 13 mars, il y a eu à Freetown des accrochages entre des partisans du SLPP et de l'APC, au cours desquels des pierres et des cocktails Molotov ont été lancés. Les bureaux du SLPP et le bâtiment du conseil municipal de Freetown ont été endommagés. Un certain nombre de véhicules qui se trouvaient dans les locaux du



SLPP ont été brûlés. Le 13 ou le 14 mars, un véhicule appartenant au Ministre résident pour la Province de l'Est, qui est membre de l'APC, a été endommagé par un incendie criminel causé par des inconnus à Kenema. Le 16 mars, au cours d'un incident considéré comme le plus grave qui ait eu lieu pendant cette période, le siège du SLPP à Freetown a été attaqué par des émeutiers. Le bâtiment a été saccagé et gravement endommagé et un certain nombre de partisans du SLPP ont été blessés. Des femmes auraient été violées et sexuellement violentées au cours de l'attaque. Selon les informations disponibles, des ex-combattants servant actuellement dans les rangs des services de maintien de l'ordre étaient présents pendant l'attaque perpétrée contre les locaux du SLPP. Il semblerait que la police était débordée et mal équipée pour faire face efficacement à ces incidents.

5. Malheureusement, il semblerait que les stations de radio appartenant à des partis politiques ont contribué au climat d'intolérance politique. Les propos provocateurs formulés sur les ondes de ces stations radiophoniques ont contraint le Vice-Président Samuel Sam Sumana, qui assurait l'intérim en l'absence du Président, à suspendre temporairement leurs émissions à compter du 14 mars. La Commission indépendante des médias a par la suite confirmé les mesures de suspension de ces stations qui ne sont toujours pas autorisées à reprendre leurs émissions.

6. Tout au long des événements décrits ci-dessus, mon Représentant exécutif à Freetown et les dirigeants du BINUCSIL sont activement intervenus pour apporter leur concours aux autorités nationales et les aider à mettre un terme à la violence en cours. Le BINUCSIL a promptement déployé une équipe aux côtés du personnel de la Commission d'enregistrement des partis politiques à Djendema, dans le district de Pujehun, afin d'aider la police locale et les partis politiques à rétablir le calme. Le BINUCSIL a également aidé à désamorcer les tensions suite à l'arrestation d'un conseiller local du SLPP du district de Kailahun qui aurait transporté à Freetown des jeunes en possession d'articles délictueux. Le 16 mars, mon Représentant exécutif est intervenu personnellement pour que la police sierra-léonaise puisse évacuer en sécurité 22 jeunes partisans du SLPP qui s'étaient réfugiés sur le toit du siège saccagé de leur parti, encerclés par une large foule hostile constituée de partisans de l'APC et d'autres groupes menaçants.

7. Immédiatement après ces événements, le BINUCSIL a engagé un dialogue entre le SLPP et l'APC en étroite consultation avec le Président et des membres du corps diplomatique, en vue de rechercher un règlement pacifique à tous les problèmes qui avaient avivé les tensions entre les deux principaux partis sierra-léonais. Les consultations interactives et les débats en séance plénière, sous l'égide du BINUCSIL et d'autres, ont abouti à la signature d'un communiqué commun par les dirigeants des deux partis le 2 avril 2009, un fait marquant qui s'est produit en présence de mon Représentant exécutif. Par la suite, le troisième plus grand parti, le People's Movement for Democratic Change (PMDC) a fait savoir qu'il s'associait également aux points convenus dans le communiqué commun, faisant de facto de celui-ci un accord multipartite.

8. Pour réaliser un consensus sur les positions convenues dans le communiqué commun, l'APC et le SLPP ont défini séparément un certain nombre de questions qui ont constitué la base de nouvelles séries d'entretiens. Le dialogue entre les partis a été coprésidé par mon Représentant exécutif et le Président par intérim de la Commission d'enregistrement des partis politiques. L'appui très utile qu'ils ont fourni

les principaux partenaires internationaux de la Sierra Leone, en particulier les représentants de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Ghana, du Nigéria, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne, a été absolument crucial pour la réussite des négociations bipartisanes. Au cours de ces négociations, mon Représentant exécutif a maintenu le contact avec le Président Koroma, dont l'intervention et l'appui sans faille ont permis de parvenir rapidement à un accord sur le communiqué commun.

9. En substance, le communiqué commun prévoit la cessation de tout acte d'intolérance et de violence politiques; la reconnaissance par le Gouvernement et l'opposition de leurs rôles et responsabilités respectifs; la création de mécanismes indépendants chargés d'examiner les incidents de violence politique ainsi que les actes présumés de viol et de violence sexuelle et d'enquêter sur ces incidents et ces actes. Le Président s'est lui-même engagé dans le communiqué à consulter l'opposition sur les nominations aux importants postes de haut rang dans les institutions d'importance nationale.

10. Encore plus significatifs sont les accords conclus dans le communiqué commun, qui jettent les bases d'une relation future plus constructive entre les partis politiques pour l'établissement d'un consensus bipartisan sur les importantes institutions et politiques nationales. Le communiqué prévoit le renforcement des institutions nationales, notamment de la police, des instances judiciaires, de la Commission électorale nationale, de la Commission d'enregistrement des partis politiques et de la Commission nationale des droits de l'homme, et le respect de ces institutions par les partis. Il souligne par ailleurs le consensus bipartisan sur la nécessité d'œuvrer ensemble en vue d'assurer l'intégration des ex-combattants, de démanteler tous les groupes de jeunes militants et de surmonter les hostilités entre les factions des jeunes des partis; sur les dangers potentiels que posent les stations de radio des partis politiques et sur la nécessité de créer un organisme public national indépendant de diffusion où tous les points de vue pourraient être entendus.

11. La mise en œuvre du communiqué commun requiert l'appui continu de la communauté internationale. À la demande du Président et des dirigeants des partis politiques, le BINUCSIL, l'équipe de pays des Nations Unies et tous les partenaires internationaux ont élaboré un plan détaillé pour organiser l'appui international. À cet égard un appui plus immédiat sera fourni pour les deux examens indépendants, le dialogue entre les partis politiques, les réparations des locaux du SLPP qui ont été saccagés et le renforcement des capacités de la police en matière de lutte antiémeute. À cet égard, je tiens à souligner l'importance du Fonds pour la consolidation de la paix qui a permis au système des Nations Unies et à la communauté internationale d'intervenir promptement et efficacement pour aider à surmonter la crise politique.

12. Il importe de veiller à ce que le communiqué commun fasse l'objet de la publicité la plus large possible dans l'ensemble de la Sierra Leone et à ce que les organisations des partis soient présentes dans toutes les provinces du pays. La Radio des Nations Unies a joué un rôle crucial à cet égard. En outre, le BINUCSIL s'est employé à s'assurer la participation active du très influent Interfaith Council, de diverses fédérations d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, des médias nationaux et de Sierra Leonean Artists for Peace pour expliquer le communiqué commun et diffuser le message de la réconciliation.

13. Depuis la signature du communiqué commun, on a observé des signes positifs d'un changement d'humeur général dans le pays. Des problèmes continuent certes de se poser mais tout porte à croire que les dirigeants des deux partis politiques se sont engagés sur la voie de la réconciliation qui permettra au pays de concentrer collectivement ses efforts sur son développement futur et sur la recherche d'une solution aux nombreux problèmes socioéconomiques auxquels il fait face.

14. Le 4 avril, le Président Koroma s'est rendu dans les bureaux endommagés du SLPP dans un geste de réconciliation politique que le Président national du SLPP, M. John Benjamin, a payé de retour en se rendant dans les bureaux de l'APC à Freetown le 9 avril. En outre, le Président national du SLPP a été invité à prendre la parole à la Conférence des délégués nationaux de l'APC le 16 mai, ce qui constitue une première historique. Le 27 avril, le Président Koroma était invité aux célébrations de l'anniversaire de la création du SLPP. Plusieurs actes de fraternité similaires entre divers dirigeants de parti ont ainsi été enregistrés. Ce sont là des initiatives qu'il importe d'encourager si l'on veut qu'elles prennent racine dans l'ensemble du pays. Des groupes de jeunes affiliés au SLPP, à l'APC et au PMDC ont également fait des déclarations communes dans lesquelles ils se sont engagés à œuvrer en faveur de la tolérance et de la non-violence politiques. Au cours de rencontres avec mon Représentant exécutif, l'Interfaith Council et d'autres organisations de la société civile ont également fait part de leur ferme appui au communiqué commun et de leur engagement à jouer un rôle important dans l'action menée pour sensibiliser le public aux volets essentiels de ce document. Pour promouvoir le message de tolérance et de non-violence politiques, le dirigeant du PMDC a tenu des réunions communes avec l'APC et le SLPP dans la Province du Sud.

15. Le Gouvernement a poursuivi sa campagne de changement des attitudes qui vise à promouvoir plus de civisme et un plus grand sens des responsabilités à divers niveaux de la société sierra-léonaise. Dans un message à la nation le 14 avril, le Président Koroma a souligné combien il importait que son gouvernement fasse preuve d'ouverture, de franchise et d'intégrité et s'est engagé à rendre publics les « contrats d'exécution » qu'il avait conclus avec les ministres et d'autres documents importants. Pour institutionnaliser la campagne, le Gouvernement a créé un secrétariat du changement des attitudes et des comportements et, le 19 avril, le Président Koroma a lancé la semaine de la fierté nationale, visant à insuffler à tous un sentiment de patriotisme et de dévouement à l'idéal du service de la nation.

16. Afin de dynamiser le Gouvernement, le Président Koroma a annoncé, le 27 février, un remaniement ministériel à la suite duquel, entre autres changements, le Ministre des mines et des ressources minérales a été remplacé par le Ministre des affaires publiques et présidentielles, et le Ministre des finances et du développement économique a échangé son portefeuille avec le Ministre du commerce et de l'industrie. Le Ministre de l'énergie et des ressources en eau a pris le poste du Ministre des pêches et des ressources marines. Un ancien représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans la sous-région a été nommé Ministre des affaires publiques et présidentielles. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale et le Ministre de la défense ont conservé leur poste.

17. Le PMDC, un partenaire de la coalition gouvernementale, a conservé des sièges au Gouvernement. Toutefois, le SLPP, le principal parti d'opposition, s'est

plaint que le Conseil des ministres ne soit pas représentatif de tous les groupes ethniques du pays.

18. Au cours de la période considérée, l'APC et le SLPP ont tenu leurs conventions nationales respectives. M. John Benjamin, Ministre des finances et du développement économique dans le précédent gouvernement du SLPP, a été élu président national du parti tandis que l'APC a réélu à l'unanimité le Président Koroma comme président national et principal candidat du parti pour les élections présidentielles de 2012.

III. Évolution de la situation sur le plan de la sécurité

19. Depuis les événements de mars, la situation sur le plan de la sécurité est restée calme dans l'ensemble. La police sierra-léonaise a engagé des poursuites contre un certain nombre de personnes impliquées dans les incidents du 16 mars concernant les locaux du SLPP à Freetown. Elle a également lancé un certain nombre d'exams internes visant à déterminer la séquence exacte des événements et les facteurs à l'origine de la violence.

20. Le Gouvernement sierra-léonais a pris des mesures concrètes pour lutter contre le trafic des stupéfiants, notamment en adoptant des lois et en créant, avec l'appui des donateurs internationaux, une équipe spéciale commune de lutte contre la drogue.

21. Suite à la saisie de 703,5 kilogrammes de cocaïne en juillet 2008 à l'aéroport international de Lungi, la Haute Cour de Freetown a, les 20 et 21 avril, condamné 18 personnes, dont huit étrangers, pour avoir importé illégalement de la cocaïne dans le pays. On considère que les procès répondaient aux normes internationales. Trois des étrangers ont été immédiatement remis aux autorités des États-Unis d'Amérique pour qu'ils soient jugés dans ce pays et la cocaïne saisie a été brûlée dans le cadre d'un processus transparent dont ont été témoins de hauts responsables du Gouvernement, des représentants du BINUCSIL et des représentants de la société civile et des médias.

22. Le Gouvernement sierra-léonais a indiqué, le 30 mars, que les entretiens avec le Gouvernement guinéen au sujet du différend frontalier de Yenga entre la Sierra Leone et la Guinée ne s'étaient pas déroulés comme prévu. Il a indiqué par ailleurs que le retrait des forces armées guinéennes de Yenga et les efforts déployés dans l'ensemble pour résoudre le différend frontalier étaient compliqués par des questions de commandement et de contrôle.

IV. Évolution de la situation économique et sociale

23. Le Gouvernement a créé, au sein du cabinet du Président, un bureau des affaires de la diaspora, ayant pour objectif d'optimiser l'expérience, le savoir-faire et les ressources financières de la diaspora sierra-léonaise et de les mettre au service du développement socioéconomique du pays. Cette initiative permettra de combler des lacunes en matière de capacités locales, de stimuler le flux des envois de fonds de l'étranger et de contribuer au développement d'un secteur privé dynamique et créateur d'emplois.

24. La grande saison des pluies venant juste de commencer en Sierra Leone, l'incidence des prix élevés des produits alimentaires en 2008 et la baisse des prix qui a suivi en 2009 pèseront lourdement sur les décisions des paysans. Les prix des denrées alimentaires sont encore élevés dans les zones urbaines, alors que les revenus n'ont guère évolué. Par ailleurs, les envois de fonds de la diaspora – une source importante de revenus pour de nombreuses familles – n'ont cessé de baisser en raison de la crise financière mondiale. Bien qu'il y ait suffisamment de produits alimentaires dans le pays, l'accès à ces produits, en particulier pour le grand nombre de pauvres, reste un sujet de préoccupation.

25. Le Gouvernement a fait de l'agriculture et de la production alimentaire nationale une priorité absolue et de nouveaux programmes, notamment des activités travail contre nourriture et argent contre travail, en particulier pour les jeunes, ont été lancés avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission européenne, du Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de nombreuses organisations non gouvernementales afin que la production, le traitement et les circuits de commercialisation du riz, la culture de base nationale, soient renforcés. Pour accroître la production alimentaire, le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire fournit, à crédit, des semences, des services de culture mécanique et des engrais à des groupes de petites et moyennes exploitations agricoles. Il lance également de nouveaux programmes visant à améliorer la surveillance et l'alerte rapide, et, avec l'appui de la FAO et du PAM, à mieux assurer le suivi de la production et de la demande et suivre ainsi l'évolution de l'insécurité alimentaire.

26. Le 26 mars, le Président Koroma a lancé une stratégie de développement du secteur privé pour stimuler le commerce par l'intermédiaire du secteur privé et réduire ainsi la dépendance vis-à-vis des donateurs internationaux. Les grands axes de cette stratégie consisteraient à promouvoir et appuyer l'esprit d'entreprise, à améliorer l'accès à un financement abordable, à donner aux pauvres l'accès à la commercialisation et à réduire le coût et le risque de l'entrepreneuriat.

27. Le 7 avril, une équipe du Fonds monétaire international (FMI) a achevé à Freetown une mission de deux semaines qui était axée sur les dispositions concernant le quatrième examen de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ainsi que sur l'incidence de la récession mondiale sur l'économie sierra-léonaise. L'équipe a constaté qu'en dépit de la détérioration du climat mondial, les réformes économiques et structurelles entreprises par le Gouvernement avaient permis de maintenir la stabilité macroéconomique. Elle a également noté que le Gouvernement n'avait pas une marge budgétaire suffisante pour financer ses programmes de développement et de lutte contre la pauvreté. Le produit intérieur brut a augmenté de 5,5 % en 2008 du fait essentiellement d'un accroissement de la production agricole. Toutefois, l'inflation est toujours supérieure à 10 %.

28. Suite à une épidémie de fièvre jaune, le Gouvernement a mené à bien, avec l'appui financier et technique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires, une campagne d'immunisation axée sur les personnes âgées de plus de 9 mois (à l'exception des femmes enceintes) dans le district de Bo, avec une couverture de 84 %. L'OMS a en outre apporté son concours à l'évaluation de la situation dans d'autres districts en utilisant un modèle mathématique qui a permis de

déterminer que le risque d'épidémie existait dans 11 des 13 districts retenus. De ce fait, la Sierra Leone organisera une campagne massive de vaccination préventive contre la fièvre jaune en mai et novembre 2009 pour couvrir les populations restantes, avec l'aide de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'OMS a également apporté son concours au Ministère de la santé et de l'assainissement pour l'élaboration du premier plan stratégique du secteur de la santé pour la période 2010-2019.

29. En consultation avec tous les grands partenaires de développement, le BINUCSIL continuera de donner au Gouvernement des conseils techniques sur un certain nombre de questions transversales essentielles, telles que la sécurité côtière, la protection des ressources marines et l'emploi des jeunes.

V. Droits de l'homme et état de droit

30. Si les droits de l'homme sont de mieux en mieux respectés, des pratiques traditionnelles nocives continuent néanmoins de porter atteinte aux droits des femmes et des filles. Selon des estimations de l'OMS, près de 94 % des filles en Sierra Leone sont soumises contre leur gré dans la plupart des cas à des mutilations génitales féminines avant l'âge de 18 ans.

31. La mise en œuvre simultanée de la Stratégie triennale de réforme du secteur de la justice et du Plan d'investissement (2008-2010) bénéficie de l'assistance du Ministère du développement international du Royaume-Uni et du projet d'amélioration de l'accès à la justice en Sierra Leone (2009-2011), qui est appuyé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a aidé à adopter une approche globale pour remédier aux lacunes et problèmes dont souffre le secteur de la justice.

32. Un projet de réforme des établissements pénitentiaires a permis d'améliorer les conditions de vie dans certaines prisons. Toutefois, le surpeuplement continuant de faire problème, des dispositions commencent à être prises pour décongestionner la prison de Pademba Road à Freetown. La fourniture de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé demeure également problématique.

33. La requête introduite par l'Association des journalistes sierra-léonais pour déterminer la constitutionnalité de certains articles de la loi de 1965 relative à l'ordre public est toujours en souffrance à la Cour suprême. Les journalistes font valoir que ces articles érigent en infraction la diffamation et portent donc atteinte au droit à la liberté d'expression garanti dans la Constitution sierra-léonaise de 1991. Le Parlement est actuellement saisi d'un projet de loi relatif aux chefferies, tendant à réglementer, entre autres, les élections des chefs suprêmes. Par ailleurs, les progrès demeurent lents en ce qui concerne la modification des lois sur la citoyenneté et l'invalidité.

VI. Mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation

34. Près de sept ans après la fin de la guerre civile, le Gouvernement, avec le concours de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et un financement initial du Fonds pour la consolidation de la paix, a finalement mis en

place le mécanisme d'application du programme de réparations recommandé par la Commission Vérité et réconciliation. Au cours des trois derniers mois, le Gouvernement a enregistré environ 16 500 victimes de guerre pouvant prétendre à certains droits dans le cadre de leur rapatriement. Comme les fonds sont très limités, il n'est possible de répondre qu'à une partie des besoins immédiats des victimes (soins de santé, logement, éducation et réparations symboliques, telles que les cérémonies de commémoration et de réinhumation).

35. Pour rendre le programme de réparations plus viable à terme, un plan d'action stratégique triennal est en cours d'élaboration avec le concours du BINUCSIL. Ce plan d'action a pour objet de mobiliser le soutien de donateurs multiples en faveur du programme.

VII. Tribunal spécial

36. Au cours de la période considérée, des donateurs internationaux ont versé 6,5 millions de dollars des États-Unis au Tribunal spécial et je les remercie de cette assistance qui arrive à point nommé. À la suite de leur condamnation, le 25 février 2009, pour crimes contre l'humanité et autres violations graves du droit international humanitaire pendant la guerre civile en Sierra Leone, le 8 avril 2009, Issa Hassan Sesay, ancien chef provisoire, Morris Kallon, ancien commandant, et Augustine Gbao, ancien commandant en chef de l'ancien Front révolutionnaire uni (RUF) se sont vus infliger des peines de prison de 52 ans, 40 ans et 25 ans, respectivement, par le Tribunal spécial. .

37. À l'exception du procès de Charles Taylor, qui est en cours à La Haye, le Tribunal spécial a mené à leur terme tous les procès dont il était saisi, mais les procédures d'appel devraient se poursuivre. En février 2009, il a organisé une tribune consultative pour examiner les modalités de transfert des connaissances aux partenaires locaux et la question de l'archivage des dossiers judiciaires. Le Gouvernement sierra-léonais participe actuellement à des pourparlers sur la remise des personnes condamnées à un pays tiers où ils purgeraient leur peine.

VIII. Processus de révision de la Constitution

38. La révision de la Constitution envisagée est actuellement au point mort. Jusqu'ici, le Gouvernement ne s'est pas prononcé sur la manière dont il entend donner suite au rapport sur la révision de la Constitution qui a été remis au Président Koroma. L'Organisation des Nations Unies continue d'encourager le Gouvernement à prendre rapidement des mesures et à assurer une participation plus large du public à cet exercice, recommandé par la Commission Vérité et réconciliation et dans l'Accord de paix de Lomé. L'ONU demeure résolue à aider le Gouvernement à mener à bien ce processus en offrant des services consultatifs et techniques à la Commission de révision de la Constitution.

IX. Assistance aux institutions démocratiques et nationales

39. Comme indiqué plus haut, le communiqué commun du 2 avril jette les bases d'une action bipartite visant à renforcer les institutions nationales qui jouent un rôle crucial pour la consolidation des acquis démocratiques dans le pays.

A. Commission électorale nationale

40. Au cours de la période considérée, la Commission électorale nationale a tenu, dans les districts de Pujehun et Bombali, deux élections partielles aux conseils locaux, qui ont été toutes deux remportées par le All People Congress (APC). Avec l'assistance du Fonds commun, la construction de locaux à usage de bureaux, l'achat d'entrepôts et les programmes de renforcement des capacités de la Commission se sont poursuivis.

B. Commission d'enregistrement des partis politiques

41. Avec la signature du communiqué commun, la Commission d'enregistrement des partis politiques jouera un rôle de plus en plus important dans l'action menée pour faciliter la poursuite d'un dialogue multipartite à Freetown et dans les trois centres régionaux de Makeni, Bo et Kenema. À cette fin, le PNUD, en accord avec tous les donateurs au Fonds commun pour les élections, élabore actuellement un programme d'assistance technique détaillé visant à renforcer les capacités de la Commission et à étendre ses activités aux trois régions. Vu l'importance du dialogue multipartite, les spécialistes des affaires politiques du BINUCSIL continueront d'appuyer l'action de la Commission et de son président par intérim.

C. Commission indépendante des médias

42. Les émissions ayant un caractère provocateur diffusées par des stations de radio partisans, qui ont fortement contribué à l'explosion de violence en mars, soulignaient combien il importait de disposer d'une commission indépendante des médias solide, capable de réglementer et de contrôler les médias conformément aux normes internationales les plus strictes. C'est pourquoi le BINUCSIL prévoit d'apporter une assistance à la Commission, par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, afin de la rendre mieux à même d'assurer un contrôle sur les émissions de radio dans tout le pays et dans toutes les langues locales.

D. Commission nationale des droits de l'homme

43. La Commission sierra-léonaise des droits de l'homme a sensiblement amélioré son mode de fonctionnement et est devenue beaucoup mieux à même de s'acquitter de son mandat statutaire. Toutefois, les fonds fournis par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, qui devaient avoir un effet de catalyseur, se sont taris en mars 2009.

E. Police sierra-léonaise

44. Malgré les progrès considérables réalisés dans la mise en place d'une force de police professionnelle, l'inefficacité des interventions au cours de l'explosion de violence politique récente met en évidence le fait que la police a besoin d'une assistance technique et logistique supplémentaire. Dans le cadre du communiqué

commun, il convient de continuer à dispenser une formation dans les domaines de la négociation et du règlement des conflits, ainsi que du maintien de l'ordre et de la lutte antiémeute. Dans les mois à venir, le BINUCSIL, agissant de concert avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni, collaborera avec la police sierra-léonaise à l'amélioration des normes de conduite de la police et de sa capacité d'intervention en cas de plaintes et de troubles publics. Il participera à la formation aux opérations antiémeutes. L'assistance des donateurs pour l'achat du matériel nécessaire à la réalisation de ces activités demeure essentielle et revêtira donc un caractère prioritaire.

45. Le BINUCSIL a appuyé le nouveau renforcement de l'Équipe spéciale commune de lutte contre les stupéfiants et élaboré un programme de formation à l'aide de fonds provenant du Programme de développement du secteur de la justice du Royaume-Uni. Ce programme offrira au personnel de l'Équipe spéciale une formation sur l'interdiction de la contrebande de drogues illicites et la réalisation d'enquêtes sur ces activités. Avec l'assistance financière du PNUD et le soutien du PAM pour les achats, l'Équipe spéciale commencera à recevoir le matériel absolument indispensable pour renforcer ses capacités tactiques et médico-légales et en matière de surveillance.

46. Étant donné le rôle important joué par la police des chefferies avant la guerre, le BINUCSIL aide la police sierra-léonaise et le Ministère des affaires intérieures à élaborer un programme visant à redynamiser la police des chefferies en offrant une formation et du matériel à 974 officiers de police des chefferies. Pour renforcer la sécurité dans le pays et mettre en place des mécanismes d'alerte rapide, des commissions chargées de la sécurité des chefferies seront créées dans les 149 chefferies existant dans le pays.

F. Commission de lutte contre la corruption

47. Le Gouvernement s'est de nouveau déclaré résolument déterminé à combattre la corruption qui a été qualifiée de grave risque pour le développement socioéconomique du pays dans le Programme pour le changement national. La Commission de lutte contre la corruption a continué de marquer des progrès dans cette entreprise et d'assurer la responsabilisation des auteurs de tels actes grâce à la mise en œuvre d'une stratégie à trois volets, axée sur l'éducation, la prévention et la répression.

48. La Commission a collaboré avec l'UNICEF pour faire en sorte que des messages dénonçant vigoureusement la corruption soient incorporés dans le programme d'enseignement. Elle a également commencé à travailler en concertation étroite avec d'autres organismes gouvernementaux pour intégrer la lutte contre la corruption dans leurs activités, en particulier grâce à l'établissement de codes de conduite à l'intention de diverses entités publiques, dont les conseils locaux, le Parlement et la fonction publique, dans le but de promouvoir son programme anticorruption. Grâce aux mécanismes dont elle dispose, la Commission a obtenu la condamnation de neuf personnes et recouvré environ 788 millions de leones correspondant au montant d'impôts non acquittés, qui ont été virés sur le Fonds consolidé des recettes fiscales du Gouvernement sierra-léonais.

49. Le Gouvernement sierra-léonais continue d'apporter un soutien financier à la Commission. De même, le Ministère du développement international du Royaume-Uni s'est engagé, au cours de la période considérée, à apporter une contribution de

2 millions de livres destinées à financer les activités de la Commission. Le BINUCSIL et le PNUD œuvrent de concert à l'élaboration d'un nouveau programme d'assistance à la Commission de lutte contre la corruption, prévoyant la fourniture d'une formation et d'un appui logistique essentiels.

G. Programme d'emploi des jeunes

50. Le chômage et le sous-emploi des jeunes demeurent l'un des problèmes les plus redoutables auquel se heurte le Gouvernement. Les perspectives limitées d'emploi rémunéré et l'absence de compétences et de l'éducation de base requises pour être admis dans des établissements de formation classiques ont amené de nombreux jeunes à se livrer à des activités improductives et à continuer de courir le risque d'être exposés à des activités criminelles et à de mauvaises influences.

51. Le BINUCSIL et d'autres partenaires internationaux appuieront le programme d'autonomisation et d'emploi des jeunes, qui vise à créer des sources de revenus, essentiellement grâce à la mise en œuvre d'un système d'apprentissage. Un tel système, s'il était renforcé, permettrait d'offrir rapidement aux jeunes des emplois et des activités rémunératrices et contribuerait à intégrer l'emploi des jeunes dans toutes les politiques nationales et initiatives de développement.

X. Décentralisation et délégation de pouvoirs

52. Le Secrétariat à la décentralisation a commencé à certifier la constitution dans les formes de comités de canton chargés d'assurer le respect des dispositions de la loi relative aux administrations locales de 2004 et de déterminer le niveau de formation pouvant être requis des membres de ces comités. Le Secrétariat a également entamé des préparatifs en vue de l'exécution d'activités importantes comme la formation au suivi des projets ainsi que sur la situation des femmes, l'aptitude à diriger et la promotion de certaines compétences à l'intention des conseillères. Le Secrétariat a organisé des programmes de renforcement des capacités dans les domaines de la gestion financière et de la tenue des livres comptables s'adressant au personnel des conseils locaux. En mars, il a effectué des visites de contrôle dans les 19 conseils locaux pour vérifier l'utilisation qui était faite des subventions de développement octroyées aux administrations locales et s'assurer de l'acheminement des fonds destinés à certains secteurs investis de pouvoirs décentralisés.

53. Malgré les progrès réalisés en matière de décentralisation et de délégation de pouvoirs, il reste encore à harmoniser la loi relative aux administrations locales avec d'autres textes de loi applicables de façon à disposer d'une base juridique solide pour les responsabilités décentralisées.

XI. Développement des médias

54. Les deux principales stations de radio ayant été suspendues à la suite de l'explosion de violence politique récente, le Cabinet a approuvé officiellement un projet de loi portant création d'un nouvel organisme de diffusion public indépendant et autonome. Le Parlement devrait tenir un débat et voter en mai sur le projet de loi relatif à la réforme de l'audiovisuel, qui a été entériné publiquement par le SLPP et l'APC dans le cadre du communiqué commun du 2 avril.

55. Le processus de réforme de l'audiovisuel est soutenu activement par le BINUCSIL conformément à la résolution 1620 (2005) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil de sécurité a chargé le BINUCSIL d'aider le Gouvernement à mettre en place des services de radiodiffusion publics indépendants et efficaces favorisant le développement d'une culture de paix, de dialogue et de participation à l'échelon national.

XII. Mise en œuvre de la Vision commune

A. Mise au point de la stratégie de consolidation de la paix des Nations Unies pour la Sierra Leone

56. Le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont achevé l'élaboration des documents devant former l'ossature de la Vision commune. Il s'agit notamment de l'énoncé des objectifs à atteindre dans le domaine politique et en matière de développement pour les activités de consolidation de la paix du système des Nations Unies et d'un état récapitulatif de tous les projets et programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre de la Vision commune. En outre, tous les mécanismes visant à renforcer l'intégration, notamment les mécanismes de programmation, de suivi et d'évaluation communs et divers services opérationnels communs, seront définis en détail.

57. Ces documents, établis en étroite consultation avec le Gouvernement et tous les principaux partenaires de développement, permettront de mener à bien l'élaboration d'une stratégie commune (BINUCSIL/équipe de pays des Nations Unies) de consolidation de la paix en Sierra Leone. Il faut espérer que la Commission de consolidation de la paix appuiera sans réserve la stratégie lors de sa prochaine session extraordinaire, qui offrira aussi l'occasion d'inaugurer le Fonds multidonateurs des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix en Sierra Leone.

B. Objectifs fixés dans le domaine politique et en matière de développement

58. Le BINUCSIL a établi, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, une série d'objectifs pour chacun des cinq domaines prioritaires définis dans la Vision commune. Ces objectifs doivent leur fournir une orientation claire et servir d'indicateurs de succès pour les activités qu'ils mènent dans le domaine politique et en matière de développement.

59. Les sept objectifs énumérés dans le cadre du domaine prioritaire relatif à la consolidation de la paix ont un rapport direct avec l'exécution du mandat du BINUCSIL. Ces objectifs sont les suivants : i) maintien d'un climat politique constructif permettant la tenue d'élections présidentielles et parlementaires libres, régulières et non violentes en 2012; ii) constitution de forces de sécurité nationales professionnelles et respectées, capables de maintenir un climat de sécurité et de paix dans tout le pays; iii) meilleures possibilités d'intégration des jeunes dans la vie économique et sociale du pays; iv) fourniture d'un soutien efficace au Gouvernement en vue de prévenir le trafic de stupéfiants; v) réalisation de progrès tangibles dans la lutte contre la corruption qui soient reconnus à l'échelon international; vi) amélioration du respect des droits de l'homme et de l'accès à la justice; et vii) professionnalisation des médias et mise en place du premier organisme national de radiodiffusion public indépendant pour la Sierra Leone.

C. Bureaux extérieurs régionaux

60. Dans le cadre de la Vision commune, deux bureaux extérieurs régionaux ont été ouverts dans les districts de Kono et Bombali et six autres ouvriront prochainement à Kenema, Bo, Kailahun, Pujehun, Port Loko et Kabala. Ces bureaux permettront à tous les organismes, programmes et fonds des Nations Unies ainsi qu'à d'autres partenaires de développement d'étendre leur rayon d'action et d'opérer à partir d'un centre unique dans chacun des districts. Ils visent aussi à faciliter la tâche des partenaires de développement en leur offrant des locaux à usage de bureaux, un soutien logistique et des contacts locaux. Un bureau de liaison distinct pour les organisations non gouvernementales locales et celles qui représentent la société civile sera créé au sein de chacun des bureaux extérieurs régionaux.

D. Siègne du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)

61. Afin de regrouper ses opérations à la suite de la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), le BINUCSIL a déménagé dans un nouveau local plus petit, ce qui lui a permis de réduire considérablement ses frais de loyer et dépenses de fonctionnement. Le BINUCSIL a achevé le recrutement de la plupart de son personnel des services organiques et on espère que, d'ici la fin du mois de juin, il sera doté de 73 % de ses effectifs approuvés. Avec l'approbation de l'Assemblée générale, le BINUSIL a remis au Gouvernement 39 véhicules et du mobilier de bureau et lui cédera ultérieurement 75 ordinateurs.

XIII. Activités de la Commission de consolidation de la paix

62. Du 20 au 24 avril, le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur John McNee, s'est rendu dans le pays où il s'est entretenu à diverses reprises avec le Président Koroma, de hauts fonctionnaires, des membres des partis de l'opposition, des groupes de la société civile, des représentants de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de lutte contre la corruption, des membres du corps diplomatique, des fonctionnaires de l'ONU et des responsables de la sécurité en Sierra Leone. Sa visite avait pour principal objet de préparer la session extraordinaire de haut niveau de la Commission de consolidation de la paix consacrée à la Sierra Leone, qui aura lieu le 10 juin 2009.

63. Dans le cadre de cette visite, l'Ambassadeur McNee a participé à la cérémonie d'ouverture du bureau extérieur régional commun des Nations Unies à Makeni, ce qui lui a donné l'occasion d'apprécier par lui-même la capacité des Nations Unies de fonctionner de manière intégrée et cohérente dans les provinces. Il a également assisté à l'inauguration du poste de contrôle frontalier intégré que le PNUD a construit à Djendema à l'aide de fonds offerts par le Japon. Il s'agit là du poste frontière le plus important et le plus stratégique entre la Sierra Leone et le Libéria, et est l'une des principales voies de communication reliant les capitales de tous les pays membres de l'Union du fleuve Mano.

A. Préparatifs en vue de la session extraordinaire de la Commission de consolidation de la paix consacrée à la Sierra Leone

64. Compte tenu des troubles politiques récents et de la crise financière mondiale, il importera plus que jamais que le Gouvernement et ses partenaires internationaux fassent front commun pour obtenir le financement national et international requis afin de surmonter les problèmes socioéconomiques qui subsistent en Sierra Leone et d'assurer son développement futur. C'est pourquoi j'attache une grande importance à la session extraordinaire de la Commission de consolidation de la paix qui aura lieu le 10 juin et je m'engage personnellement à veiller au succès de cette session. Pour être utile, la session extraordinaire devrait préparer le terrain à la réunion du Groupe consultatif, qui aura lieu à Londres les 19 et 20 novembre 2009 avec l'aimable concours du Gouvernement britannique.

65. J'espère que les États Membres pourront s'engager à appuyer le Programme pour le changement proposé par le Président et à adapter en conséquence leurs programmes d'assistance. De même, j'espère que la Commission de consolidation de la paix approuvera sans réserve la stratégie de consolidation de la paix du système des Nations Unies, la Vision commune et ses programmes et mécanismes d'application. J'espère en particulier que les États Membre lanceront le Fonds d'affectation spéciale commun multidonateurs des Nations Unies lors de cette session extraordinaire.

B. Projets du Fonds pour la consolidation de la paix

66. L'enveloppe du Fonds pour la consolidation de la paix, d'un montant de 35 millions de dollars aura été entièrement utilisée à la fin du mois de juin 2009. À l'heure actuelle, 32,7 millions de dollars (soit 93 %) ont été alloués à 14 projets (dont 11 sont en cours d'exécution et 3 sont officiellement terminés) et les 2,2 millions de dollars restants (soit 6 %) devraient servir à financer les six projets dans la filière qui seront approuvés en juin 2009. On prévoit que les 20 projets (99 %) seront exécutés intégralement d'ici à la fin de 2009. Le solde (1 %) reste dans un petit fonds de réserve faisant partie de l'enveloppe du Fonds pour la consolidation de la paix, qui sera utilisé dans le cadre d'un plan de soutien pour le suivi de l'application du communiqué commun.

67. Un examen externe de tous les projets bénéficiant de l'assistance du Fonds pour la consolidation de la paix en Sierra Leone a eu lieu en avril 2009. À l'issue de cet examen, on est parvenu à la conclusion que, si les structures et méthodes en place pour la gestion du Fonds pour la consolidation de la paix en Sierra Leone posaient problème, les résultats des 14 projets bénéficiant de l'assistance du Fonds étaient, à une ou deux exception près, généralement satisfaisants. Cet examen devrait permettre de dégager des enseignements importants pour la constitution et la gestion du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies.

XIV. Observations

68. La récente explosion de violence politique a servi de signal d'alarme faisant prendre conscience au Gouvernement et au peuple sierra-léonais des problèmes critiques qui nécessitent une attention urgente et soutenue. Cette violence est également venue rappeler brutalement combien il importe que la communauté

internationale continue d'appuyer le processus de consolidation de la paix en Sierra Leone.

69. En fait, les troubles récents pourraient dégénérer en conflit ouvert : l'aggravation des clivages régionaux dans le pays, l'allégeance de plus en plus fréquente des partis politiques à des groupes ethniques, l'afflux incessant de jeunes dans les principales agglomérations urbaines, le nombre extraordinairement élevé de jeunes au chômage ou en situation de sous-emploi n'ayant guère de raisons d'espérer un avenir meilleur parallèlement à la montée en flèche des prix des produits alimentaires, la réduction des envois de fonds et d'autres répercussions de la récession financière observée à l'échelon mondial sont autant de facteurs contribuant à créer un climat propice à la violence politique.

70. Compte tenu de cette situation, la vigueur avec laquelle la Sierra Leone a surmonté la crise politique qu'elle vient de traverser était d'autant plus louable. En faisant preuve de leur ferme volonté de régler les différends qui ont surgi soudainement, au lieu de céder à un cercle vicieux fait d'attaques et de contre-attaques, aussi bien les dirigeants que les simples citoyens en Sierra Leone non seulement donnaient espoir dans l'avenir de leur pays, mais montraient aussi l'exemple à d'autres pays de la sous-région connaissant des troubles politiques analogues.

71. Je félicite le Président sierra-léonais, les dirigeants politiques des partis de la majorité et de l'opposition de même que tous les Sierra-Léonais de la volonté résolue dont ils ont fait preuve de surmonter leurs différends et de triompher des troubles politiques récents, consolidant ainsi la paix dans leur pays. Le communiqué commun du 2 avril constitue un document d'une haute importance au plan national et je juge encourageant le fait que les principales parties ont professé leur adhésion à cet instrument. L'Organisation des Nations Unies est prête à soutenir les efforts déployés à l'échelon national pour assurer la mise en œuvre des accords contenus dans le communiqué commun.

72. Ces derniers mois, le pays a également réalisé des progrès dans l'action qu'il a menée pour affronter trois menaces immédiates pour la paix et la sécurité dont j'avais fait brièvement état dans mon précédent rapport au Conseil. La Commission de lutte contre la corruption, sous l'impulsion du Président, a poursuivi beaucoup plus énergiquement les affaires concernant des actes de corruption dont ont été accusés des représentants du Gouvernement. Le Président a pris les dernières dispositions requises pour désigner un commissaire à la jeunesse et aider ainsi à relancer des programmes en faveur de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes. De plus, la condamnation et l'expulsion récentes de trois grands trafiquants de drogues et la destruction en public de la cocaïne confisquée signifiaient clairement aux groupes criminels internationaux que la Sierra Leone était prête à combattre toute tentative faite pour utiliser son territoire comme pays de transit.

73. Si l'évolution de la situation en Sierra Leone est pour moi une source d'encouragement, je continue néanmoins de craindre que la crise financière mondiale n'ait pour effet de réduire les ressources internationales qui seront mises à la disposition de ce pays au cours des années à venir. J'invite donc tous les États Membres à continuer d'apporter leur assistance financière et autre pour appuyer les efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone.

74. Alors que la communauté internationale continue de jouer le rôle qui lui revient dans la consolidation du processus de paix en Sierra Leone, j'engage vivement le Gouvernement et le peuple de ce pays à ne pas fléchir dans sa volonté d'édifier une économie plus solide fondée sur une utilisation rationnelle de ses ressources naturelles, qui devrait servir à promouvoir durablement la paix et le développement. C'est pour les Sierra-Léonais le moment de mobiliser les vastes ressources naturelles dont ils sont dotés, avec le soutien de la communauté internationale, pour reconstruire l'économie de leur pays sur des bases solides et pour léguer aux générations futures une nation qui soit forte, pacifique et stable.

75. Pour conclure, je remercie le Gouvernement sierra-léonais, en particulier le Président Koroma, ainsi que le peuple de ce pays, de leur collaboration constante avec l'Organisation des Nations Unies. Je remercie aussi mon Représentant exécutif, M. Michael von der Schulenburg et ses collaborateurs au BINUCSIL, de même que tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, qui s'emploient sans relâche à exécuter le mandat de la mission de consolidation de la paix.
